



Mercurey



St Martin-sous-Montaigu



## 73<sup>eme</sup> Saint Vincent Tournante Mercurey 28-29 janvier 2017

### **Bulletin d'inscription au Banquet Gastronomique Saint Vincent Tournante Mercurey - Samedi 28 Janvier 2017 – 19 H 00**

Lieu : Vigne de La Maladière face au Château de Champ-Renard-D155, route de Saint-Martin-sous-Montaigu à Mercurey

Menu élaboré par Eric PRAS, chef triplement étoilé du restaurant Lameloise (71 Chagny),  
en collaboration avec Dominique DANSARD (traiteur)

Les vins seront offerts par les vigneron de l'appellation Mercurey, et commentés par Manuel PEYRONDET  
(meilleur sommelier de France 2008)

Animation par les trompes des Amis du Mercurey et la chorale des Joyeux Flûteurs

Nom / Prénom :

Groupe :

Adresse :

Courriel (lisiblement) :

Téléphone portable :

Nombre de places : \_\_\_\_\_ X 180 €T.T.C = \_\_\_\_\_ €T.T.C

Je souhaite recevoir une facture

Nom de la société :

Adresse :

L'inscription d'un groupe se fera par le responsable en une seule fois.

Il ne sera pas possible d'intégrer un groupe ultérieurement.

Paiement par chèque à l'ordre de SVT 2017 (Encaissé le 15 décembre 2016).

**A envoyer à Saint-Vincent Tournante - 4, rue de Sazenay – 71640 MERCUREY**

Courriel : info@mercurey2017.fr

**Réservation par virement : IBAN : FR7610096180470005791330184**

**BIC : CMCIFRPP**

**TENUE CORRECTE EXIGEE**

### **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

\*Un service d'autobus est gracieusement mis à votre disposition au départ des hôtels suivants :

Hôtel Campanile, Ibis Nord, Ibis Chalon Europe, Hôtel Saint Georges à Chalon sur Saône

Hôtel La Garenne à Dracy-le-Fort, les hôtels de Chagny

Afin de bien organiser ces transports, merci de nous indiquer votre lieu de départ d'un de ces hôtels : \_\_\_\_\_

\* Vous recevrez début Janvier 2017 par courrier votre confirmation de réservation avec n° de table accompagnée d'une carte vous permettant d'utiliser les navettes de bus gratuites.

\* En cas de désistement : Avant le 06/01/2017, la réservation vous sera remboursée intégralement.

Après cette date, la totalité des sommes ne pourra plus être remboursée.